



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et des Associations

**MODIFICATIF A L'ARRETE PREFECTORAL DU 5 AVRIL 2012 INSTITUANT LES
BUREAUX DE VOTE ET FIXANT LEURS LIEUX ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS
POUR TOUTES LES ELECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-10-10 du 5 mars 2012 modifié accordant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 instituant les bureaux de vote, fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront à partir du 1^{er} mars 2013.

... / ...

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 avril 2012 fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes d'ANGRES, BOUVIGNY-BOYEFFLES, COULOGNE, EPERLECQUES, HULLUCH, MERICOURT (canton de ROUVROY), RINXENT, VENDIN LES BETHUNE et VENDIN LE VIEIL conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mme et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 28 août 2012

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jacques WITKOWSKI.

ANNEXE A L'ARRETE DU 28 AOUT 2012

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES LE COMTE	IVERGNY	U	Mairie : 38, Rue Principale

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HEUCHIN	EPS HERBEVAL	U	Mairie : 200, Rue d'Anvin

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUCHEL	AUCHEL	3	Espace culturel et musical l'Odéon : Boulevard de la Paix

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BETHUNE NORD	VENDIN LES BETHUNE	1	Salle Charles Trenet : Rue du Renouveau
		2	Salle de Jeux : Rue F. Mitterrand

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
DIVION	MARLES LES MINES	2	Local associatif : 1 Rue du stade

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NOEUX LES MINES	BEUVRY	1	Salle des fêtes : Rue Jean-Marie Leclercq

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BOULOGNE SUR MER SUD	SAINT MARTIN BOULOGNE	4	Centre Georges Brassens – Ostrohove : Rue des Sources.
		5	Espace Emile Ducrocq (bois du Mont Lambert) : Route de Desvres.

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVION	AVION	10	Ecole Romain Rolland : Rue Romain Rolland

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LIEVIN-SUD	ANGRES	3	Espace Jean Ferrat : Rue des Ecoles

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
WINGLES	WINGLES	2	Ecole Léon Blum : Rue de Meurchin

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARDRES	EPERLECQUES	3	Création d'un nouveau bureau Salle polyvalente : Rue de la mairie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
FAUQUEMBERGUES	RENTY	U	Mairie : 69, Rue Principale

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LUMBRES	COULOMBY	U	Nouvelle mairie – salle des mariages : 128, rue Principale.
	DELETTES	U	Groupe scolaire – salle d'évolution des 3 épis : 300, rue d'Upen d'Amont
	WISMES	U	suppression du sectionnement électoral (arrêté du 22 juin 2012) Mairie : Rue Principale